

Affaire Plavix : La condamnation de Sanofi-Aventis confirmée

Abderrahim DERRAJI - 2016-10-20 17:42:14 - Vu sur pharmacie.ma

La chambre commerciale de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Sanofi-Aventis dans l'affaire du Plavix.

Cette condamnation fait suite à la plainte déposée par la société Teva Santé à l'Autorité de la concurrence qui a sanctionné Sanofi-Aventis : « à hauteur de 40,6 millions d'euros pour avoir mis en place auprès des professionnels de la santé (médecins et pharmaciens d'officine) une stratégie de dénigrement à l'encontre des génériques de Plavix® afin de limiter leur entrée sur le marché et de favoriser ses propres produits, le princeps Plavix® ainsi que son auto-générique Clopidogrel Winthrop®. »

Sanofi-Aventis est donc définitivement condamné à payer une sanction pécuniaire de 40,6 millions d'euros.

Plavix® est un antiagrégant à base de clopidogrel. Ce médicament qui a obtenu une AMM le 15 juillet 1998 est indiqué dans la prévention des complications liées à l'athérombose, maladie entraînant une rigidité artérielle pouvant conduire à des lésions des parois artérielles et à la survenue de thromboses. Source : autorité de la concurrence